

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 16/10/2006

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, GINI Patrick, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GAUTHIER-CLERC Maurice, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Suzanne MICHAUD Sylvie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle, qui donne procuration à PERRIN Raphaël BLANC Freddy GROSTABUSSIAT Georgette NEMBRINI Nathalie SCHMIDT Francesca
Secrétaire de séance	MICHAUD Sylvie

Auditeurs libres : Mme et M. GAUNET

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 12/09/2006 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Mme MICHAUD Sylvie, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Besoins et projets 2007 Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses

A la demande de M. GAUTHIER-CLERC Maurice, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Point sur la réunion du PNR du 03/10/06
- Demande d'informations sur les salles du presbytère occupées par les jeunes

A la demande de M. ROLANDEZ Alain, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Point sur les besoins en matériel de l'employé communal

A la demande de M. GINI Patrick, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Point sur les différents devis concernant les travaux du presbytère

I. PROJET IMPLANTATION CONTAINERS SEMI-ENTERRES

M. le Maire retrace de manière détaillée l'origine du projet. Les objectifs étant de rationaliser les coûts et d'améliorer la qualité et l'esthétique environnementale au sein du Parc Naturel du Haut-Jura. Les moloks sont entièrement financés par le SICTOM, le Génie Civil supporté par la Communauté de Communes des Hautes-Combes. Les impacts financiers sur la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'entraîneront pas de baisse immédiate mais une limitation des augmentations.

Dernièrement, les services du SICTOM, M. le Président de la Communauté de Communes des Hautes-Combes, et M. le Maire ont parcouru le territoire afin de définir les lieux d'implantation.

M. le Maire présente la proposition d'implantation aux membres de l'assemblée en leur demandant leur sentiment de perception et de faire savoir rapidement les modifications à apporter de manière à en informer au plus vite le SICTOM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité se montre favorable à voir le territoire desservi par cet équipement et à la répartition en 8 points. Néanmoins, une étude plus approfondie sur les emplacements pouvant poser quelques soucis (rocher, réseaux souterrains, etc.) doit être menée.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide d'organiser une réunion publique d'information le vendredi 27 octobre à 18H00 à la mairie de Septmoncel.

II. PROJET LOTISSEMENT

M. le Maire et Mme Sylvie MICHAUD présentent des simulations de prix d'achat sur les terrains en fonction des courbes de niveau. Le Conseil Municipal donne mandat pour contacter les propriétaires sur la base des simulations.

III. PROJET BOULANGERIE

Suite à une rencontre qui a réunie le Foyer Jurassien, M. BISSIEUX architecte, M. le Président de la Communauté de Communes et M. le Maire, il apparaît que le Foyer Jurassien se montre intéressé par le projet.

Néanmoins, le montage financier d'un bâtiment avec rez-de-chaussée et 2 étages ne paraît pas viable. Il serait plus opportun d'envisager 3 étages avec une partie locative et une partie d'accession à la propriété.

Vu les contraintes du règlement du Plan d'Occupation des Sols, cette question devra être étudiée avec les services instructeurs et M. le Sous-Préfet.

Le Foyer Jurassien doit soumettre une proposition fin du mois courant. Il a été demandé par ailleurs à l'architecte de réaliser des plans avec intégration paysagère d'un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée et 3 étages, avec partie locative et partie d'accession à la propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attendre les conditions du Foyer Jurassien et de se rencontrer pour statuer dès la réception des documents.

IV. TARIF DENEIGEMENT PRIVE 2006/2007

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le tarif de déneigement privé pour la commune de Septmoncel hors secteur du Manon, pour l'hiver 2006/2007 à 76 € par heure soit une augmentation de 1€.

Les conditions d'inscription sont les suivantes à savoir :

- Forfait obligatoire d'une heure
- Tout dépassement d'une heure sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure.
- Obligation pour les propriétaires de jalonner leurs chemins privés

V. ADHESION DE LA COMMUNE D'AVIGNON LES ST CLAUDE AU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-JURA

M. le Maire fait part du courrier du Syndicat Mixte du Haut-Jura informant de la demande d'adhésion de la commune d'Avignon les St Claude à compter du 01 janvier 2007. Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 juin 2006 acceptant cette adhésion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à l'adhésion de la commune d'Avignon les St Claude au Syndicat Mixte du Haut-Jura.

VI. DEMANDE D'AIDE ET DE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE

M. le Maire donne lecture du courrier de Messieurs VOLTA Frédéric et BAILLY-MAITRE Jean-Luc en date du 11/09/06 informant le Maire et son Conseil de leur projet de création d'entreprise avec pour activité les énergies renouvelables (solaire thermique, bois énergies etc...). Leur souhait est de s'implanter sur le territoire des Hautes-Combes. Ils sollicitent la commune pour une aide financière à la création.

Dans un premier temps, M. le Maire et M. le Président de la Communauté de Communes des Hautes-Combes proposent de rencontrer conjointement ces personnes.

VII. DEMANDE DE M. ET MME GAUNET

M. le Maire fait part du courrier de Mme et M. Gaunet sollicitant une aide financière pour le changement de la vitrine de la boulangerie qui n'est plus opérationnelle. M. le Maire rappelle que ce type de travaux est à la charge de la commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à prendre en charge la totalité des travaux et demande de faire établir d'autres devis.

VIII. COURRIER DU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION LAIQUE

Vu l'heure avancée, et les différents points restant à traiter, considérant que ce sujet peut engendrer de long débats, M. le Maire propose d'ajourner ce point et de le remettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal. L'assemblée délibérante n'y voit aucune objection.

IX. COURRIERS DIVERS

1) COURRIER DE M. LE MAIRE DE SAINT CLAUDE

M. le Maire fait part du courrier de M. Millet, Maire de ST Claude concernant l'association APEI prenant en charge des enfants handicapés. Au travers de ce courrier où il est fait état des difficultés financières de l'association, M. le Maire de St Claude sollicite la commune pour accorder une aide de 150 € annuel par pensionnaire. Actuellement, une personne de Septmoncel serait prise en charge par cette association.

M. le Maire s'étonne de ne pas avoir été contacté directement par l'APEI concernant les difficultés de l'association et leurs attentes. La question sera étudiée avec attention pour le prochain budget.

2) COURRIER DE M. PONCET ROLAND

L'assemblée prend connaissance du courrier de M. Roland PONCET exposant un problème de coupure de courant à l'église dû à la présence de branches de frêne sur la ligne électrique. Ces coupures entraînent un arrêt de l'horloge et fragilisent le matériel. Mrs René COMOY et Patrick GINI s'engagent à remédier à cet inconvénient.

3) M. LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire fait part du courrier de M. le Président du Conseil Général annonçant l'attribution d'une subvention de 5 076€ dans le cadre de l'Aide Directe aux Communes Jurassiennes pour la réfection des voies communales rue Thiers et rue de l'Eglise.

Par ailleurs, M. le Maire informe l'assemblée de son entretien avec la société SA Routière, en charge du goudronnage. Les travaux débiteront le 22 octobre. Compte tenu de la saison, il a été décidé que les émulsions de la rue des Ecoles ne seront pas faites cette année.

le Maire propose que les dossiers 2007 soient établis dès maintenant afin d'accélérer les procédures et imposer des dates de réalisation.

M. Nicolas Gindre propose de faire un appel d'offres couvrant les travaux à réaliser jusqu'à la fin du mandat.

X. QUESTIONS DIVERSES

A) AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE LE MERCREDI

A la demande de plusieurs parents, il est de nouveau question de l'aménagement du temps scolaire, à savoir le mercredi scolarisé. Considérant que cela n'a pas d'impacts véritables sur sa propre organisation mais sur celle de l'association « la ruche », le Conseil Municipal se prononce, pour sa part, par 10 voix pour et 1 abstention pour dire qu'il n'a pas d'opposition à formuler sur la question.

B) PROJET TRAVAUX SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD fait part du courrier du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses demandant de bien vouloir faire connaître les besoins et projets de la commune. Le projet du lotissement sera communiqué, accompagné d'un plan de situation.

C) DEMANDE INFORMATION SALLES DES JEUNES AU PRESBYTERE

Afin de répondre à la demande de M. Maurice GAUTHIER-CLERC, M. le Maire rappelle que 2 salles avaient été mises à disposition des jeunes selon une convention signée par les parties. Les plus jeunes se sont vus retirer la possibilité d'utilisation depuis un certain temps.

Quant aux plus âgés, pour la plupart majeurs, ils ont tous été convoqués lors des vacances de la Toussaint par M. le Maire qui déplore le non-respect du règlement notamment quant à l'entretien du local.

D) COMPTE RENDU REUNION DU PNR DU 03/10/06

M. Maurice GAUTHIER-CLERC retrace la réunion concernant « le comité technique sports et loisirs motorisés » qui s'est déroulée au PNR avec divers intervenants (élu, fédérations, syndicats),.. La majorité des participants souhaite voir appliquer la loi du 06/09/2005. Le comité, constitué sous l'égide du PNR, devra être concepteur d'une démarche de conseil pour l'exercice de ce type de loisir.

E) POINT SUR LES DEVIS CONCERNANT LA REFECTION DU PRESBYTERE

M. Patrick GINI fait part des devis (d'un montant total de 14 931€ des « mieux-disants ») qui lui ont été fournis concernant l'aménagement de la bibliothèque dans le bâtiment du presbytère. Il convient de solliciter d'autres entreprises afin d'obtenir plusieurs devis et d'envisager le changement de fenêtres au premier étage. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter une Aide Directe aux Communes Jurassiennes auprès du Conseil Général.

F) POINT SUR LE MATERIEL DU GARAGE COMMUNAL

M. Alain ROLANDEZ fait le compte-rendu de l'inventaire du matériel du garage communal qu'il a effectué avec M. Albert Cortinovis. Considérant certaines carences et au vu des devis, le Conseil Municipal accepte que deux commandes soient passées auprès de l'entreprise Luquot.

G) CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie se déroulera le samedi 11 novembre à 11H00. Mmes COURVOISIER Monique et GROSSIORD Suzanne se chargent de l'organisation.

Séance levée à 0H25

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 23/10/2006